

LE FAIT DU JOUR

HISTOIRE Le procès à Hambourg d'un ancien gardien de camp débute jeudi L'Allemagne lance la chasse aux derniers SS

Xavier FRERE



La division SS Leibstandarte d'Adolf Hitler, avant que ce corps ne devienne le bras armé du parti nazi et en première ligne dans les camps de concentration. Photo Source Bundesarchiv

Octogénaires ou nonagénaires, ils n'ont souvent été, sous l'Allemagne hitlérienne, que des subalternes. Mais la justice allemande les rattrape pour avoir été des « rouages » de la machine de mort nazie.

Venu dans fauteuil roulant, portant un chapeau et des lunettes, il a préféré dissimuler son visage derrière une pochette rouge. Bruno Dey a 93 ans. Il comparaît depuis jeudi au tribunal de Hambourg. Il a été boulanger après la guerre. Mais ce qui intéresse d'abord la justice allemande, c'est le rôle qu'il a joué entre août 1944 et avril 1945 au camp de Stutthof, premier camp nazi construit hors d'Allemagne et près de Gdansk en Pologne. Officiant alors comme gardien, il est accusé de « complicité de meurtre de masse », en l'occurrence plus de 5 230 personnes (sur les 65 000 qui périrent à Stutthof, dont de nombreux Juifs).

C'est sans aucun doute l'un des derniers SS à comparaître devant la justice allemande, près de 75 ans après les faits, en raison de leur âge avancé. Ces derniers membres des Schutzstaffel (escadron de protection) ne sont souvent que

des seconds couteaux, voire des troisièmes, par rapport aux grands criminels de guerre comme Adolf Eichmann ⁽¹⁾, maître absolu de la SS et artisan majeur de « la solution finale ».

Mais depuis 2011 et le procès Demjanjuk (*lire par ailleurs*), l'Allemagne considère qu'il n'est plus nécessaire, pour les condamner, de prouver que ces anciens nazis ont participé activement à la mise à mort des déportés. Avoir été « un rouage de la machine de mort nazie » suffit. Des dizaines d'enquêtes ont ainsi été lancées par l'office central pour l'élucidation des crimes du national-socialisme, créé en 1958 à Ludwigsbourg (Bade-Wurtemberg), notamment au sujet de certains massacres comme ceux d'Ascq ou d'Oradour-sur-Glane en 1944. D'autres organismes ont participé à cette traque, comme le centre Simon-Wiesenthal à Jérusalem, ou le couple Serge et Beate Klarsfeld en France. Rares sont les enquêtes qui ont mené à des condamnations. Certaines procédures ont été interrompues en raison de l'état de santé des accusés.

Les procès les plus importants de ces dernières années ont concerné Oskar Gröning, ancien comptable à Auschwitz, et Reinhold Hanning, gardien dans le même camp de la mort. Mais tous deux, à 94 ans, sont décédés avant d'avoir purgé leur peine de 4 ans de prison pour « complicité d'assassinat » en relation avec le IIIe Reich. Depuis 2001, une centaine d'anciens nazis ont toutefois été condamnés pour leur participation à la Shoah ⁽²⁾. Encore récemment, Efraim Zuroff, « chasseur de nazi » au centre Wiesenthal, estimait qu'il restait « des centaines, voire des milliers d'anciens nazis soupçonnés de crimes de guerre en liberté, mais que leur nombre, rendait impossible de les traduire tous en justice ».

Contrairement à l'Allemagne, certains pays comme l'Ukraine, la Norvège ou la Suède ne se montrent guère enthousiastes à collaborer. Le temps presse, pourtant. Dans le monde, comme à Hambourg, où est jugé Bruno Dey jusqu'à mi-décembre à raison de deux heures par jour vu son état de santé. « La vieillesse ne doit pas être une raison pour ne pas être jugé », soutient Efraim Zuroff, « il a participé, par sa propre volonté, à la plus grande tragédie de l'Histoire ».

(1) Capturé en Argentine par des agents du Mossad, il a été jugé en Israël en 1961 et exécuté.

(2) Entre 15 à 20 millions de personnes ont été emprisonnées ou ont péri dans les camps nazis, dont 6 millions de Juifs.

LE FAIT DU JOUR

La menace néo-nazie aujourd'hui

X. F.



Le 13 octobre dernier, à Berlin, une marche dénonçant l'anti-sémitisme après la tuerie de Halle. Photo Axel SCHMIDT/AFP

« Pourquoi le procès (de Bruno Dey) a lieu aujourd'hui ? Souvenez-vous ce qu'il s'est passé à Halle récemment... » Efraim Zuroff (centre Simon-Wiesenthal de Jérusalem) fait directement référence à l'attaque meurtrière perpétrée il y a une semaine en Allemagne contre une synagogue et un restaurant kebab.

Car la mouvance néo-nazie, outre-Rhin, aux États-Unis avec les suprémacistes blancs (attentat début août à El Paso), ou en Nouvelle-Zélande (attentat en mars 2019 de Christchurch), semble connaître une certaine résurgence. Ils seraient ainsi plus de 10 000 en Allemagne, selon des chiffres divulgués récemment, vague très perceptible à l'est du pays, sans doute favorisée par la montée populiste et le parti AfD. Fin septembre s'est tenu à Dresde, ville de l'ex-RDA, un procès contre huit néonazis, âgés de 21 à 32 ans, accusés d'avoir planifié des attentats au sein d'un groupe terroriste d'extrême droite.

Il n'est pas rare non plus que ces nostalgiques du III^e Reich franchissent le Rhin pour

dans des salles des fêtes. Les réseaux sociaux favorisent leur mise en relation, la propagation de leurs idées. En France, ils seraient plus d'un millier. En début d'année, on apprenait que cinq personnes d'un groupuscule « proche de la mouvance néo-nazie » avaient été mises en examen pour un projet d'attaque « susceptible de viser un lieu de culte juif ».

Alors que la ressortie de « Mein Kampf » (« en version commentée » selon l'éditeur Fayard) est programmée en 2020 en France, un rapport parlementaire pointait en juin dernier la « tentation terroriste » de l'ultra-droite.

LE FAIT DU JOUR

QUESTIONS À
**« Leurs actes monstrueux, ne font pas
d'eux des monstres »**

Recueilli par Xavier FRERE



Photo DR

Serge de Sampigny Réalisateur, auteur de « Dans la tête des SS » (éd. Albin Michel)

Assiste-t-on à un compte à rebours pour juger les derniers SS ?

Oui. On le voit avec le procès de Bruno Dey. Tous ces anciens SS sont extrêmement âgés. Comme ils font souvent appel, et il est suspensif, ils ne vont que très rarement en prison, vu leur grand âge, et décèdent... On peut se féliciter que la justice allemande s'intéresse aux « petits » SS après s'être intéressée aux gros calibres. On les a longtemps considérés comme des figurants. La question est de savoir si ces vétérans de la SS ont changé d'état d'esprit, regrettent ou pas. La justice allemande ne peut pas ne rien faire. On peut considérer que ça arrive tard, mais ces exécutants, parfois passifs de l'entreprise nazie, ne sont plus à l'abri. Ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne se fait dignement. La justice ne s'acharne pas, c'est un processus normal quand on voit le traumatisme pour les victimes et leurs descendants.

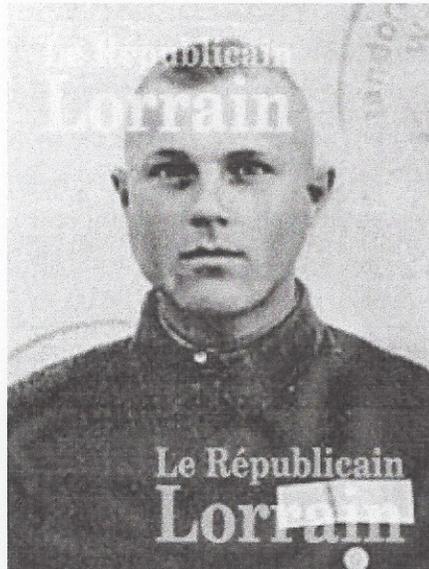
Ils étaient des hommes, et comme tous les hommes, il y avait toutes les situations possibles. Ce ne sont pas des machines, sinon il aurait suffi de les débrancher à l'époque. Ce ne sont pas des monstres, mais ils ont commis des actes monstrueux. À la fin de leur vie, certains sont désolés, amers, humiliés d'avoir participé eux-mêmes à cette entreprise effrayante du nazisme. L'un, qui est devenu pasteur luthérien, condamne avec la plus grande vigueur le génocide. Un syndicaliste, ancien SS, a fait de la pédagogie durant sa carrière. Beaucoup ont conservé de la nostalgie de cette époque, où ils avaient 20 ans, et certains veulent conserver leurs bons souvenirs de camaraderie, même dans des conditions affreuses. Et chasser, en même temps, toutes les atrocités dont on les accuse. D'autres nient totalement : l'un m'a dit qu'Hitler était « l'homme de sa vie ». Certains restent incorrigibles, ne peuvent admettre qu'ils ont raté leur vie politiquement.

Ces « incorrigibles » ont-ils des liens avec la mouvance néo-nazie d'aujourd'hui ?

Certains de ces vétérans, comme Herbert von Mildenburg (95 ans), prêchent encore « la bonne parole » à des cercles néo-nazis en Allemagne, sont en contact avec la mouvance néo-nazie ou skinhead, voire des partis politiques très à droite en Autriche, et avec des historiens négationnistes. Ces vétérans sont considérés par les jeunes néo-nazis comme des « chevaliers teutoniques » qui ont défendu la civilisation pour garantir son avenir.

LE FAIT DU JOUR

l'info en +



En 2011, John Demjanjuk, ancien gardien originaire d'Ukraine du camp d'extermination de Sobibor (Pologne) est condamné à cinq ans de prison pour complicité d'assassinat de 28 060 juifs. Mais son appel suspend sa condamnation, et son décès en mars 2012, à l'âge de 92 ans, le laisse présumé innocent. C'est grâce à la persévérance de plusieurs victimes, d'agents juifs de services de l'immigration américaine, puis d'un juge allemand, que John Demjanjuk, arrivé sur le sol américain en 1952 et qui a obtenu la nationalité américaine en 1958, sera conduit devant les tribunaux. À la fin des années 70, plusieurs survivants de l'Holocauste affirment reconnaître en lui « Ivan le terrible ». Déchu de sa citoyenneté américaine, il est extradé en Israël pour un procès. En 1993, il est acquitté au bénéfice du doute. Mais, un juge allemand a réuni les éléments pour le confondre et le 12 mai 2009, un avion médicalisé le transporte à Munich.

LE FAIT DU JOUR

La polémique des indemnisations

La révélation, au moment des célébrations du Débarquement en Normandie en juin dernier n'était pas passée inaperçue : selon le journal *Le Monde*, quatre anciens Waffen-SS (parmi 50 autres bénéficiaires dans l'Hexagone) vivant en France étaient encore indemnisés par l'Allemagne. L'un était un ancien de la Division Charlemagne, qui rassemblait les volontaires français sur le front de l'Est, un autre était un Allemand naturalisé français, le plus « sensible » étant le cas d'un Alsacien, engagé volontaire dans une unité de police avant de rejoindre, en 1943, la 3e division blindée SS Totenkopf (« tête de mort »), l'une des plus fanatisées, qui comptait dans ses rangs des gardiens de camp de concentration et d'extermination. Ils touchaient des prestations versées par Berlin au titre d'une loi de 1950 sur « l'assistance aux victimes de guerre », connue sous l'intitulé « Bundesversorgungsgesetz » (BVG). Cette polémique faisait écho à celle révélée quelques mois auparavant par un quotidien flamand que dix-huit personnes en Belgique perçoivent cette indemnisation (jusqu'à 1 300 euros mensuels). Ils seraient encore 2 000 dans le monde, soit des victimes de guerres allemandes, soit d'anciens nazis ou collaborateurs étrangers du régime d'Adolf Hitler, mais également à des personnes enrôlées de force. Les ex-membres de la SS devaient en être exclus, ainsi que toute personne condamnée pour crimes de guerre.

LE FAIT DU JOUR

le nombre d'affaires concernant d'anciens SS actuellement en cours d'instruction.

LE FAIT DU JOUR

*« Celui qui sait, celui qui peut parler doit le faire, c'est le seul moyen d'éviter un autre
Holocauste »*

Dora Roth Survivante du camp de Stutthof, partie civile au procès de Bruno Dey.